

## DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

### Séance du 23 septembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.*

**Membres présents ayant pris à la délibération n°2025/27 :**

*Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.*

**Membres absents à la délibération n°2025/27 :**

*Mme Nathalie ANTONI, M. Kévin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL.*

**Délibération 2025/27**

**objet : Travaux d'urgence au presbytère**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'architecte Caroline KANDEL a été mandatée pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue du réaménagement de l'étage du presbytère. Au regard des plans fournis avec les différentes variantes, ainsi que le chiffrage sommaire établi, la commission travaux et bâtiments communaux a suggéré de prioriser certains travaux à engager dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, dont notamment le remplacement du chauffage au fioul, tombé en panne, par une pompe à chaleur. En poursuivant les investigations l'architecte a détecté que des infiltrations d'eau ont détérioré la cheminée principale sur laquelle est raccordée la chaudière ainsi que la corniche et le plancher bois. En l'occurrence le Maire soumet à l'assemblée municipale les différents devis obtenus pour effectuer les travaux urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ adopte la première phase urgente des travaux à réaliser au presbytère consistant au changement du chauffage au fioul par une pompe à chaleur, la dépose de la cheminée, des travaux de charpente et du plancher pour un coût total de 27 852,48 € H.T. ;
- ↳ sollicite pour ces travaux les aides financières de la Région Grand Est au titre du « coup de pouce rural » inscrit dans son pacte pour les ruralités et de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale ;
- ↳ rappelle la délégation permanente consentie au Maire par délibération du 23 juin 2020 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;
- ↳ autorise le Maire à faire appel à l'architecte Caroline KANDEL pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces travaux dont les honoraires s'élèvent à 980 € H.T. ;
- ↳ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire :

Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :

Certifié Exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 30 SEP 2025  
et de la publication le 30 SEP 2025

Le Maire,

